MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

UNIQUEMENT en cas de 1ère demande ou de modification des coordonnées bancaires

Document à retourner impérativement à LAMBALLE TERRE & MER
Service Enfance Jeunesse
CS 3002 41 Rue Saint Martin 22404 Lamballe-Armor Cedex 4

PRÉLEVEMENT UNIQUE A LA DATE LIMITE DE PAIEMENT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez *Lamballe Terre & Mer* à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de *Lamballe Terre & Mer* Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR86ZZZ507712

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :
Adresse :

Code postal :
Ville :
Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : LAMBALLE TERRE & MER
Adresse : 41 RUE SAINT MARTIN
CS 3002
Code postal : 22404
Ville : LAMBALLE ARMOR
CEDEX 4
Pays : FRANCE

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
F R	)

Signé à :
Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif ✝

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Lamballe Terre & Mer. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Lamballe Terre & Mer.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.